



# Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les salaires de la parfumerie ce n'est pas du luxe !**

Le 16 décembre 2008 la Fédération Française de la Parfumerie Sélective (FFPS) a bloqué la négociation de la nouvelle convention collective nationale.

Le dernier accord de salaire date de 1997, la FFPS ayant été jusqu'à s'opposer à un accord signé par les patrons de l'esthétique.

Malgré la dénonciation de la CCN de la parfumerie esthétique, force est de constater que l'état d'esprit de la FFPS n'a pas changé. Leur proposition de salaire n'inclue pas les cadres, commence en dessous du SMIC et s'arrête à 1 550 €.

Il faut remarquer que les coefficients cadres figurent dans le rapport de branche fourni par la FFPS.

La FFPS propose aux salariés une non reconnaissance du professionnalisme, de l'ancienneté et de la qualification ; plus de 65 % des salariés gagneraient moins de 1 340 € !

Durant de nombreuses années la FFPS a refusé de négocier sur tous les sujets et aujourd'hui elle prétexte que la classification n'est pas adaptée aux métiers de la parfumerie, ce prévalant ainsi de sa propre turpitude.

FORCE OUVRIERE exige des augmentations de salaires pour tous les salariés travaillant dans les parfumeries.

Paris, le 19 décembre 2008

Contact F.NICOLETTA 01 48 01 91 33  
06 81 17 39 22